



Ville de PERNES

CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 9 AVRIL 2019 COMPTE-RENDU

Département du PAS-de-CALAIS

Arrondissement d'ARRAS

Canton de ST POL/TERNOISE

Étaient présents : M. OLIVIER Jean-Marie, Mmes AFANASJEW Pascale, JANSOONE Geneviève, MM. JOSSIEN Jérôme, MAILLOT Maurice (mandataire de Mme GALLET Séverine), TORCHY Jean-Louis, BLARINGHEM Gérard, CLODORE Philippe, DELECOURT Gérard, Mmes BERTHELOT Véronique, CHAIR Béatrice, HEMERY Ludivine, PETERMANN Isabelle, M. DELERUE Jean, Mmes DE CIAN Michèle (arrivée à 19h04), RISBOURG Nadine.

Absente excusée : Mme GALLET Séverine (procuration à M. MAILLOT Maurice).

Absentes : Mmes DEVIENNE Magalie, THELLIER Céline.

Secrétaire de séance : Mme PETERMANN Isabelle.

Séance ouverte à 19h00 sous la présidence de M. OLIVIER Jean-Marie, Maire.

ORDRE DU JOUR

1) Approbation du précédent compte-rendu (séance du 14 mars 2019)

Compte-rendu approuvé à l'unanimité.

2) Fixation des taux des impôts locaux

L'état portant notification des bases d'imposition prévisionnelles 2019 des taxes directes locales et des allocations compensatrices a été transmis par la direction générale des finances publiques.

Dans l'hypothèse d'une reconduite des taux de l'an passé recalculés, afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale et régionale et des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat, les taux et le produit attendu seraient les suivants :

	Taux 2018	Bases	Produit	Taux 2019
TH	8.42	1 254 000	105 587	
FB	12.46	1 000 000	124 600	
FNB	31.68	22 100	7 001	

237 188 €

Les allocations compensatrices au titre de la TP,
des exonérations de la taxe foncière et de la taxe d'habitation

36 549 €

TOTAL : 273 737 €

La somme de **26 724 €**, au titre du prélèvement GIR (Garantie Individuelle de Ressources) sera déduite du total ci-dessus et ramènera les ressources communales provenant de la fiscalité directe locale à **247 013 €**.

L'assemblée doit délibérer sur les taux d'imposition indiqués ci-dessus.

==> Arrivée de Mme DE CIAN Michèle (19h04).

M. le Maire déclare :

- que lors de la dernière réunion de la Commission des finances, un avis favorable à l'augmentation des taux a été émis.

- que le taux de la taxe d'habitation (TH) est passé de 14,36 à 8,42 (7,92 + 0,50) l'an passé. Cette baisse de la TH oblige la Commune à diminuer ses dépenses pour l'année 2019 (voir projet de budget 2019).

- que la baisse des dotations impacte aussi les recettes de la Commune. La perte est de 163 000 € en 7 ans (530 054 € en 2012 et 366 598 € en 2019).

M. JOSSIEN estime qu'il n'est pas souhaitable d'augmenter les taux en cette période de crise, la population demandant plus de pouvoir d'achat. Mme AFANASJEW fait part également de son opposition.

M. le Maire déclare que la Commune a besoin de moyens pour vivre et rappelle que 85 % des foyers pernois sont exonérés de la TH soit 640 foyers sur 740.

Le Conseil Municipal se prononce contre l'augmentation des taux d'imposition.

Résultats du vote : 10 voix contre l'augmentation, 5 voix pour et 2 abstentions.

3) Demande d'emprunt pour travaux

Suite à la réunion de la commission commune des finances / travaux du 2 avril et les projets de travaux d'investissement inscrits au budget 2019, il est également prévu au budget un emprunt de 140.000 €.

Une consultation a été lancée auprès des banques. La Caisse d'Epargne propose un taux de 1,22 % sur 15 ans et le Crédit Agricole 1,57 % sur 15 ans. Les réponses des autres banques sont attendues.

M. le Maire assure que le meilleur taux sera retenu.

Accord à l'unanimité pour contracter cet emprunt de 140 000 € au meilleur taux.

4) Ouverture d'une ligne de trésorerie

Dans l'attente du règlement du F.C.T.V.A sur les travaux 2018 et les paiements des subventions accordées qui seront perçus après règlement des factures, la réalisation d'une ligne de trésorerie est souhaitable. La répartition peut se faire comme suit :

- Ligne de trésorerie (subventions obtenues pour les travaux) 120.000 €
- ligne de trésorerie (F.C.T.V.A.) 60.000 € (à renouveler en septembre)

M. le Maire indique que les subventions sont parfois versées plusieurs mois après le paiement des travaux.

Accord à l'unanimité pour l'ouverture de cette ligne de trésorerie.

5) Projet de budget 2019

Le projet de budget 2019 de la Commune a été étudié en commission des finances le mardi 2 avril 2019.

Il s'équilibre :

- en section de fonctionnement à la somme de 1 165 498.00 €
- en section d'investissement à la somme de 869 413.09 €
- pour un total de 2 034 911.09 €.

M. le Maire précise quelques points du projet :

- section de fonctionnement-détail des dépenses (p.10 et 11)
 - ch.011 : tous les postes de ce chapitre sont en baisse.
 - ch.012 : la masse salariale est identique.
 - ch.014 : à reverser au FNGIR.
 - section de fonctionnement-détail des recettes (p.13)
 - l.6419 : éventuels remboursements de maladie.
 - l.73211 : compensation de TernoisCom. Il y avait eu un rappel en 2018.
 - section d'investissement-détail des dépenses (p.15)
 - l.2111 : achat du terrain au calvaire à M. Lempereur.
 - l.21311 : volet à l'escalier de la mairie.
 - l.21312 : vestiaires foot.
 - l.21316 : 3 ou 4 cases au columbarium.
 - l.21318 : achat du garage rue des Cours (12 000 €) et réfection des vitraux de l'église (20 000 €).
 - l.2138 : aire de jeux rue du Guit : clôture et achat de jeux.
 - l.2152 : feux citoyens rue de Lillers et chicanes rue de la Gare.
 - l.21568 : défense incendie : 4 poteaux, 2 citernes, 6 prises en rivière et honoraires d'Ingéo pour l'avant-projet rue de St-Pol.
 - l.21571 : achat d'un fourgon.
 - l.2158 : ordinateurs écoles, un serveur, un copieur.
 - l.2184 : fauteuils de bureau.
 - l.2188 : monument aux morts (15 000 €), vaisselle salle des fêtes (3 500 €), borduration rue du Sivom.
 - l.16 : remboursement du capital des emprunts.
 - section d'investissement-détail des recettes (p.17)
 - l.1321 : réserve parlementaire pour travaux de défense incendie.
 - l.1328 : subvention de l'Inspection Académique.
 - l.024 : vente du garage rue Labory (entre 4 000 € et 5 000 €).
- Restes à réaliser : 125 000 € : vente du terrain des Hauts d'Artois.

Le projet de budget 2019 est approuvé à l'unanimité.

6) Admissions en non-valeur, créances éteintes

Monsieur le Trésorier de Pernes informe la commune que des créances sont irrécouvrables.

Par conséquent, il demande d'une part, l'admission en non-valeur de titres datant de 2014 et 2015 pour un montant de 112.60€ (piscine et TAP).

D'autre part, d'autres recettes, titres datant de 2016 et 2017, sont réputées éteintes suite à une procédure de surendettement avec effacement de la dette ou pour clôture avec insuffisant d'actif, pour un montant global de 745.90€.

Les crédits sont prévus au budget aux comptes 6541 et 6542.

7) Tarif de la Commission des fêtes

Il est proposé de revaloriser le tarif de la Commission des fêtes afin de fixer le repas de la ducasse communale à 18 € en augmentant de 1 € le prix du plat principal.

	Tarif actuel	Vote du conseil
Hors d'œuvre	3,00 €	3,00 €
Plat principal	8,00 €	9,00 €
Fromage	2,00 €	2,00 €
Pâtisserie	3,00 €	3,00 €
Café	1,00 €	1,00 €
Dessert (tarte + café)	3,00 €	3,00 €
Plat principal enfant	5,00 €	5,00 €

Accord à la majorité (1 voix contre) pour fixer le repas de la ducasse communale à 18 €.

8) Révision allégée du PLU

La Communauté de Communes du Ternois qui est dotée de la compétence PLU a engagé en 2017 une procédure de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Pernes(à la demande de la Commune) dont les objectifs sont :

- assouplir et faciliter l'application du règlement écrit,
- la création d'un sous-secteur NI dans la zone naturelle pour l'accueil de camping-cars et la création d'hébergement touristique de type « écolodges ».

La procédure de révision allégée du PLU de Pernes arrive à son terme. L'enquête publique s'est déroulée du 21 janvier au 20 février 2019 par le Commissaire Enquêteur Patrick DATHY, désigné par le Tribunal Administratif de Lille.

Monsieur le Commissaire Enquêteur a fait parvenir le 22 mars 2019 son rapport avec ses conclusions et a émis un avis favorable à la révision allégée du Plan Local d'Urbanisme de Pernes.

M. le Maire déclare que la Communauté approuvera ce PLU demain lors de la réunion de budget.

Il précise à l'assemblée qu'une remarque a été faite par Mme Dubuis, gérante de la carrière. Elle souhaitait (pour agrandir sa carrière) que la zone ouest vers Floringhem soit classée en NC au lieu de N, avec un recul de 30 m par rapport au lotissement Chateau Vent. Le Conseil Municipal avait déjà interdit l'extension de la zone après deux délibérations. L'enquêteur n'a pas retenu la remarque de Mme Dubuis.

M. JOSSIEN demande s'il est possible de voter séparément pour chacun des deux objectifs du PLU. Il n'est pas favorable à l'accueil des camping-cars et à la création d'écolodges dans une zone humide qui doit être protégée.

M. le Maire rejette cette demande de vote séparé. Il précise que le PLU est établi pour une longue durée car sa révision ne peut pas se faire régulièrement. En inscrivant des projets dans le PLU, la Commune se donne la possibilité de les réaliser si elle le décide. Actuellement, il n'y a aucun projet concernant l'accueil de camping-cars et la construction d'écolodges.

Le Conseil Municipal approuve cette révision allégée du PLU à la majorité par 14 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions.

9) Taxe d'aménagement

La taxe d'aménagement (ex TLE) applicable depuis 2012 dont le taux pour Pernes est de 2 % a été votée par délibération du Conseil Municipal en date du 24 novembre 2011.

La PVR générale (Participation Voirie et Réseaux) a été instaurée par délibération du 30 mars 2004. La PVR a été abrogée depuis le 1er janvier 2015, il n'est donc plus possible de prendre de nouvelles délibérations instituant une nouvelle PVR (sectorisée).

M. le Maire informe l'Assemblée que lorsque la voirie n'est pas en mesure de réaliser des aménagements, le pétitionnaire peut adresser une demande à la Commune. Il évoque le cas d'un propriétaire privé qui souhaite créer un lotissement en face du magasin Gamm Vert, dans la rue du huit mai, rue qui ne dispose pas d'un réseau adapté à un lotissement. Les informations sur ce sujet n'étant pas suffisantes, M. le Maire propose de le reporter à la prochaine réunion du Conseil. La Commune se renseignera sur le réseau eau, électricité et gaz auprès du Cabinet de TernoisCom.

Accord à l'unanimité pour le report de ce point à la prochaine réunion.

10) Recomposition du conseil communautaire de TernoisCom

Par courrier en date du 25 mars 2019, Monsieur le Préfet du Pas-de-Calais fait part qu'en application de l'article L 5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les organes délibérants des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre doivent être recomposés l'année précédant celle du renouvellement général des conseils municipaux

La Communauté de Communes du Ternois actuellement constituée de 103 communes et de 135 délégués communautaires passera à 133 délégués en 2020 (Auxi-le-Château perd 1 siège (6 au lieu de 7) ainsi que la commune nouvelle de Bonnières qui a fusionné avec Canteleux).

Accord à l'unanimité pour cette recomposition.

La délibération sera demain à l'ordre du jour du conseil communautaire.

11) Projet de contractualisation avec le Département du Pas-de-Calais

Pour rappel, lors de la précédente réunion de conseil municipal, a été présenté le projet de restructuration et de mises aux normes des vestiaires de l'école intercommunale qui s'inscrit dans le contrat Territorial de Développement Durable 2019-2020-2021 entre le Département du Pas-de-Calais et la Communauté de Communes du Ternois.

Le projet de contrat territorial du Ternois avec ses 5 livrets (dont Livret 2 TernoisCom, Livret 3 Commune de Saint-Pol-sur-Ternoise, Livret 4 Commune d'Auxi-le-Château, Livret 5 Commune de Pernes) a reçu un avis favorable de la Commission Territoriale du Ternois.

Avant l'examen en commissions thématiques puis en session du Conseil Départemental le 29 avril prochain, le Conseil Municipal est invité à valider le Livret V sur les engagements entre la Commune de Pernes et le Conseil Départemental du Pas-de-Calais.

M. le Maire annonce que cette contractualisation va permettre l'obtention de subventions supplémentaires soit une somme totale de 194 231 €, ce qui représente une très bonne opération pour ce projet mené par M. Maillot.

Accord à l'unanimité pour cette contractualisation.

12) Tour de garde des élections européennes du 26 mai 2019 de 8h à 18h

Etablissement du tableau de service :

	8h-10h	10h-12h	12h-14h	14h-16h	16h-18h
Président	Mme JANSOONE Geneviève	M. OLIVIER Jean-Marie	Mme AFANAJSEW Pascale	M. JOSSIEN Jérôme	M. MAILLOT Maurice
Emarge- ment	M. DELERUE Jean	M. TORCHY Jean-Louis	Mme PETERMANN Isabelle		M. BLARINGHEM Gérard
Bulletins Enveloppes	Mme CHAIR Béatrice	Mme BERTHELOT Véronique			M. DELECOURT Gérard
Vérification identité	M. CLODORE Philippe	Mme RISBOURG Nadine			Mme HEMERY Ludivine

5 créneaux restent à attribuer.

13) Informations et questions diverses.

a) Réfection des trottoirs par Veolia

M. Torchy fait part à l'assemblée du problème de la réfection des trottoirs par Véolia après réparation de fuites dans l'Avenue Kennedy et la rue Nationale.

Depuis quelques années, la remise en état des trottoirs consistait à réfectionner sur 5 mètres de large entre deux rangées de pavés fournis par la Commune. Après les trois dernières réparations, Veolia n'a plus respecté ce principe et n'a fait que des rustines. M. Torchy précise également que Veolia refuse de regoudronner la petite bande le long du trottoir dans la rue de Lillers. Il propose que le Conseil prenne un arrêté qui oblige Véolia à refaire correctement le revêtement.

Accord à l'unanimité pour prendre cet arrêté municipal.

b) Scolarisation d'un enfant à Pernes

M. Maillot déclare qu'une famille d'accueil ne résidant pas à Pernes souhaiterait inscrire un enfant dans notre commune. En raison de la baisse des effectifs, il est proposé d'accepter la scolarisation à l'école Le Forestel et à l'école Dollet des enfants placés par le Département dans une famille d'accueil habitant dans le secteur du collège du Bellimont.

Accord à l'unanimité.

c) Ouverture et inauguration de la médiathèque

M. le Maire annonce que la médiathèque qui comprend également l'école de musique et un espace numérique sera inaugurée le 28 mai prochain.

Séance levée à 20h20